

# Les principes généraux du droit de l'environnement et les conventions régionales dans la lutte contre la pollution marine en Afrique (Document en Français)

## ▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/406be0fa-f17b-4618-a361-2dcb38b0f4e1>

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse consultable sur internet, en texte intégral.**

## ▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Sow Amadou](#)

Date de soutenance : 09-03-2022

Directeur(s) de thèse : [Grimaldi Michel](#)

Etablissement de soutenance : [Université Paris-Panthéon-Assas](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris : 1992-....\)](#)

## ▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

**Mots-clés libres** : Convention d'Abidjan, Principe de prévention, Principe de précaution, Droit international de l'environnement, Environnement marin, Zone côtière ouest-africaine, Pollueur-payeur, Responsabilité écologique, Soft law, Pollution marine

**Mots-clés** :

- Environnement -- Droit international - Afrique
- Lois -- Application - Afrique
- Pollution de l'eau - Afrique
- Fonds marins -- Droit - Afrique
- Droit souple - Afrique
- Responsabilité sociétale - Afrique


**Résumé** : Le problème de la dégradation de l'environnement n'est plus aujourd'hui celui de la rédaction de nouvelles conventions, même si tous les domaines ne sont pas encore couverts par le droit, mais bel et bien celui de l'effectivité et de la mise en application des normes en vigueur. Le plus souvent le droit existe mais il est inappliqué ou mal appliqué. Ceci soulève deux difficultés : l'une relative à la mise en œuvre du droit et, l'autre portant sur le contrôle de sa bonne application. Dans ce contexte, le continent africain ne peut œuvrer à son unité et son développement économique sans se soucier du changement climatique notamment dû aux gaz à effet de serre et de la destruction du milieu marin. Par ailleurs, l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique de droit des affaires (OHADA) doit permettre à l'Afrique de progresser et d'œuvrer à la responsabilisation des entreprises en matière de protection de l'environnement et du climat. Face à ce vide juridique, l'OHADA devrait s'intéresser dans un proche avenir à l'adoption d'un acte uniforme relatif à la Responsabilité sociale et environnementale. La mise en œuvre des politiques environnementales et du droit qui en résulte nécessite une véritable révolution culturelle. Ainsi, ce sont les jeunes générations qui doivent recevoir une éducation adaptée sur les nouveaux enjeux écologiques. Si les principes généraux du droit de l'environnement contribuent de manière importante au développement de la soft law en droit international, il est plus étonnant de constater que le phénomène prend une importance croissante en droit interne. Au-delà des aspects juridiques formels, la mise en œuvre des conventions régionales imposera de relever d'autres défis, au premier rang desquels figure le renforcement des capacités institutionnelles des autorités nationales à concilier les impératifs économiques, sociaux et environnementaux.

## ▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

## ▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star  
Identifiant : 2022ASSA0008  
Type de ressource : Thèse

---